

Programme : Bilan de compétences

Public visé : Salariés, demandeurs d'emploi, intermittents
Le bilan de compétences est éligible au CPF. Code CPF : 202

Prérequis : Aucun

Durée : Total : 24h sur une période de 1 mois à 3 mois
- 18h minimum en face à face
- 6h de travail personnel
Suivi à 6 mois

Intervenants : Notre équipe de consultants pluridisciplinaires est composée d'un consultant psychologue du travail et d'un consultant RH/Coach.

Modalités d'intervention : Individuelle

Lieu de formation : MPACT 400 Avenue du Passe Temps
ZI de Napollon 13400 AUBAGNE

Sanction :
Une attestation de fin de bilan est remise au bénéficiaire.

Objectifs du bilan de compétences :

Un bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses propres compétences, aptitudes, valeurs, motivations afin de définir un projet professionnel ou de formation :

- Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles, ses compétences professionnelles et ses motivations ;
- Se positionner au niveau professionnel et sur le marché de l'emploi ;
- Définir un projet d'évolution professionnelle, une action de formation ou de Validation des Acquis de l'Expérience ;
- Entamer une réorientation professionnelle ;
- Gérer votre mobilité professionnelle ;
- Mesurer la faisabilité d'un projet.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Déroulement en 3 phases (phase préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusion)
Accompagnement individualisé et professionnel
Évaluation de personnalité, de compétences, de motivation à l'aide de tests psychotechniques
Définition de projets et d'actions professionnels
Réalisation d'actions de recherches personnelles et d'enquêtes terrains
Remise d'un document de synthèse personnel
Entretien de suivi à 6 mois

CONTENU DE LA FORMATION :

Étape 1 : Phase préliminaire

La phase préliminaire a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins,
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

Étape 2 : Phase d'investigation

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et éventuellement d'évaluer ses connaissances générales,
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

Étape 3 : Phase de conclusion

La phase de conclusions permet au bénéficiaire, au moyen d'entretiens personnalisés :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de son projet.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire, qui rappelle :

- les circonstances du bilan,
- les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées

Entretien de suivi : Cet entretien se déroule dans les 3 à 6 mois, selon le projet, après la fin du bilan.